

## Règlement du Concours "Concours de nouvelles avec *The Pariser*" Du 20 décembre au 31 mars 2012

### • Organisation du Concours

*The Pariser* (« le partenaire »), organise avec *WeLoveWords* (« le site ») un concours d'écriture, ci-après dénommé "Concours de nouvelles avec *The Pariser*" qui rassemblera des écrivains, des auteurs et des internautes.

Le service d'hébergement et de diffusion des textes soumis au Concours sont assurés par la société *WeLoveWords* SAS au capital de 35.130 €, Identifiée sous le n°511 575 425 / RCS de PARIS, dont le siège social est situé au 13 rue de l'arsenal 75004 Paris.

### • Participation au Concours

Le Concours invite les membres de la communauté *WeLoveWords* à publier un texte « *le document* » sur la page concours dédiée.

<http://www.welovewords.com/contests/concours-decriture-de-nouvelle-pour-the-pariser>

A l'issue du *Concours*, il sera procédé à la sélection et à la désignation d'un lauréat parmi la totalité des textes publiés.

Le nombre de *documents* mis en ligne par chaque participant au *Concours* est limité. Une seule participation sera acceptée.

La période de soumission des Créations sur le Site *WeLoveWords* est du 20 décembre 16h au 31 mars 2012 23h59, heure de Paris / France.

La participation au Concours est conditionnée par le fait d'avoir préalablement créé un compte utilisateur sur le Site *WeLoveWords* pour la télétransmission des Créations.

(a) Avant de participer au Concours, les participants doivent lire ce règlement avec attention et en accepter les termes dans leur intégralité.

(b) Les participants s'engagent à respecter les dispositions du règlement et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, la Société Organisatrice aura la possibilité de considérer la participation et/ou la remise du prix comme nulle.

### • Caractéristiques des Créations

Les caractéristiques des *documents* admis dans le cadre du Concours sont établies par le *site* et précisées ci-après :

Les candidats sont invités à publier leur contribution dans un document sur *WeLoveWords*.

Le texte final devra:

- faire 6000 signes maximum.
- être écrit en langue française.
- être un contenu original.

Par ailleurs, « le document » ne doit pas être :

- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ;
- constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle ;
- portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image de tiers ;
- contraire à la réglementation et à la législation en vigueur.

Les participants doivent respecter l'ensemble des exigences et prescriptions relatives aux *documents* et au *Concours* disponibles sur la page consacrée au Concours sur le Site *WeLoveWords*.

La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas accepter et de retirer du Concours tout *document* ne respectant pas les caractéristiques décrites ci-avant.

### • Planning prévisionnel

Phase 1. Du 20 décembre au 31 mars 2012. Les candidats sont invités à publier dans un document sur *WeLoveWords* leur texte.

Phase 2 Début janvier 2012. Sélection du lauréat. Les résultats seront communiqués sur le blog de *WeLoveWords* [www.doyoulovewords.com](http://www.doyoulovewords.com)

### • Jury

Le jury est composé de :

Ulysse Gosset et Laetitia Monsacre (fondateurs de [www.thepariser.fr](http://www.thepariser.fr)).

Sophie Blandinières Directrice Artistique de WeLoveWords).

• **Dotations**

L'auteur lauréat recevra un Kindle et sera publié dans l'édition papier de *The Pariser* qui sortira en avril.

• **Respect de l'intégrité du Concours**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le *Concours* s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au *Concours*. Elle se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

• **Propriété intellectuelle de *The Pariser* et de WeLoveWords**

(a) L'ensemble des marques, logos, textes, icônes, noms de domaine, logiciels accessibles sur le site de WeLoveWords, à l'exception des Créations télétransmises par les participants au *Concours*, sont la propriété intellectuelle exclusive de WeLoveWords.

(b) La participation au *Concours* ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser ou d'acquérir un droit de propriété sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle du *partenaire*.

• **Données personnelles**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui la concernent. Le destinataire des données personnelles renseignées par les participants du *Concours* est la société WeLoveWords.

Pour toute demande il conviendra d'écrire à : WeLoveWords, 13 rue de l'arsenal 75004 Paris, en précisant la mention : "*The Pariser*".

• **Limitation de responsabilité**

Il est rappelé les caractéristiques et les limites du réseau internet en ce qui concerne la sécurité technique des échanges. La Société Organisatrice et WeLoveWords ne sauraient être tenus responsables des dommages liés aux risques inhérents à toute connexion et toute transmission d'informations sur internet.

A ce titre, *The Pariser* et WeLoveWords ne sauraient être responsables et déclinent toute responsabilité en cas de (i) difficultés de connexion au réseau internet, d'encombrement du réseau internet, de dysfonctionnement de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai de télétransmission des Créations ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation ; (ii) dommages résultant de la perte des données, des Créations télétransmises vers le site WeLoveWords. Il relève à ce titre de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de toute Création transmise à l'occasion de la participation au *Concours* ; (iii) contamination par d'éventuels virus ou d'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site WeLoveWords ; (iv) dommages touchant les personnes impliquées de manière directe ou indirecte à la conception et la réalisation des Créations et les biens, notamment les matériels informatique, matériels d'enregistrement et de captation d'images, utilisés par les participants à l'occasion de la participation au *Concours*.

De manière générale, *The Pariser* et WeLoveWords ne sauraient être tenus pour responsables du non-respect par les participants des règles de conduite édictées par le présent règlement.

En participant à ce *concours*, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement le *The Pariser* et WeLoveWords ainsi que, leurs filiales et sociétés mères, dirigeants, employés de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation au *Concours* ou du fait de la mise en possession du prix et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable. *The Pariser* et WeLoveWords déclinent toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir durant les événements auxquels les participants du *Concours* pourraient participer.

En cas de force majeure, WeLoveWords se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre, d'annuler le *Concours* préalablement à la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, WeLoveWords s'engage à en avertir les participants dans les plus brefs délais, par une mention sur le Site de WeLoveWords. Ce règlement peut être modifié à tout moment sous forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le Site WeLoveWords.

WeLoveWords ne saurait être tenu responsable pour tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication liés à l'utilisation des *documents* par *The Pariser* non prévue par le Règlement ou liés à la négociation, la conclusion ou l'exécution de contrats, notamment contrats de licence ou de cession de droits de propriété intellectuelle, que la Société Organisatrice viendrait à signer avec les Participants, dès lors qu'il n'y a pas eu d'intervention directe de WeLoveWords.

• **Loi applicable et juridiction**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Paris.

Il est disponible à la consultation sur le Site de WeLoveWords.

Fait à Paris le 20/12/11